

# RENAUDEAU RENO & ASSOCIES

*Commissaires aux Comptes*

## **Associés**

- David Galaup
- Marc Claverie

## **ASSOCIATION CENTRE SOCIAL ET CULTUREL TASDON BONGRAINE LES MINIMES**

1 allée Marie-Claude Menon

17000 LA ROCHELLE

## **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS**

**Exercice clos le 31 décembre 2023**

---

ASSOCIATION CENTRE SOCIAL ET CULTUREL TASDON BONGRAINE LES MINIMES  
SIEGE SOCIAL : 1 allée Marie-Claude Menon - 17000 LA ROCHELLE

---

À l'Assemblée Générale de l'Association Centre Social et Culturel Tasdon Bongraine Les Minimés,

## **OPINION**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association Centre Social et Culturel Tasdon Bongraine Les Minimés relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

## **FONDEMENT DE L'OPINION**

### **REFERENTIEL D'AUDIT**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

### **INDEPENDANCE**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

## **JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS**

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## **VERIFICATIONS SPECIFIQUES**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion (rapport financier) du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

## **RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

## **RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation.

S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

A La Rochelle, le 29 mars 2024.

**RENAUDEAU RENOU & ASSOCIES**  
Commissaires aux Comptes



**Marc CLAVERIE**

**BILAN**

Actif	Du 01/01/2023 au 31/12/2023			31.12.2022
	Brut	Amort	Net	Total
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>10 711.24</b>	<b>10 711.24</b>		
FRAIS D'ETABLISSEMENT				
FRAIS DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT				
DONATIONS TEMPORAIRES D'USUFRUIT				
CONCES. BREVETS LICENCES LOGICIELS DROITS & VAL SIMILAIRES	10 711.24	10 711.24		
AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
AVANCES ET ACOMPTE (INCORPORELLES)				
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>169 646.15</b>	<b>143 785.18</b>	<b>25 860.97</b>	<b>8 827.49</b>
TERRAINS				
CONSTRUCTIONS				
INSTALLATION TECHNIQUE, MAT ET OUTILLAGE INDUS.	169 646.15	143 785.18	25 860.97	8 827.49
IMMOBILISATIONS EN COURS				
AVANCES ET ACOMPTE				
BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES				
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>	<b>100.00</b>		<b>100.00</b>	<b>100.00</b>
PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES				
AUTRES TITRES IMMOBILISES	100.00		100.00	100.00
PRETS				
AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE (1)</b>	<b>180 457.39</b>	<b>154 496.42</b>	<b>25 960.97</b>	<b>8 927.49</b>
<b>STOCKS ET EN-COURS</b>				
MATIERES PREMIERES, APPROVISIONNEMENTS				
EN-COURS DE PRODUCTION DE BIENS				
EN-COURS DE PRODUCTION DE SERVICES				
PRODUITS INTERMEDIAIRES ET FINIS				
MARCHANDISES				
<b>CREANCES D'EXPLOITATION</b>	<b>169 125.19</b>	<b>6 891.93</b>	<b>162 233.26</b>	<b>172 974.46</b>
CREANCES CLIENTS, USAGERS ET COMPTES RATTACHES				
CREANCES RECUES PAR LEGS ET DONATIONS				
AUTRES CREANCES	169 125.19	6 891.93	162 233.26	172 974.46
<b>VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT</b>				
<b>INSTRUMENTS DE TRESORERIE</b>				
<b>DISPONIBILITES</b>	<b>304 737.18</b>		<b>304 737.18</b>	<b>236 842.22</b>
<b>CHARGES CONSTATEES D'AVANCE</b>				<b>30.74</b>
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT (2)</b>	<b>473 862.35</b>	<b>6 891.93</b>	<b>466 970.42</b>	<b>409 847.42</b>
<b>FRAIS D'EMISSION DES EMPRUNTS (3)</b>				
<b>PRIMES DE REMBOURSEMENTS DES OBLIGATIONS / EMPRUNTS (4)</b>				
<b>ECART DE CONVERSION ACTIF (5)</b>				
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>654 319.74</b>	<b>161 388.35</b>	<b>492 931.39</b>	<b>418 774.91</b>

**BILAN**

<b>Passif</b>	<b>31/12/2023</b>	<b>31.12.2022</b>
	<b>Montant</b>	<b>Total</b>
CAPITAL	4 281.99	4 281.99
<b>FONDS PROPRES</b>		
FONDS PROPRES SANS DROIT DE REPRISE		
FONDS PROPRES STATUTAIRES		
FONDS PROPRES COMPLEMENTAIRES		
FONDS PROPRES AVEC DROIT DE REPRISE		
FONDS PROPRES STATUTAIRES		
FONDS PROPRES COMPLEMENTAIRES		
ECART DE REEVALUATION		
RESERVES		
RESERVES STATUTAIRES OU CONTRACTUELLES		
RESERVES POUR PROJET DE L'ENTITE		
AUTRES RESERVES		
REPORT A NOUVEAU	252 045.36	240 166.38
EXEDENT OU DEFICIT DE L'EXERCICE	75 405.41	11 878.98
<b>SITUATION NETTE (1)</b>	<b>331 732.76</b>	<b>256 327.35</b>
<b>AUTRES FONDS</b>		
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	12 128.40	
PROVISIONS REGLEMENTEES		
<b>TOTAL AUTRES FONDS (2)</b>	<b>12 128.40</b>	
<b>TOTAL FONDS PROPRES (1 + 2)</b>	<b>343 861.16</b>	<b>256 327.35</b>
FONDS REPORTES LIES AUX LEGS ET DONATIONS		
FONDS DEDIES		
<b>TOTAL FONDS REPORTES ET DEDIES (3)</b>		
PROVISIONS POUR RISQUES		
PROVISIONS POUR CHARGES	18 033.91	13 949.27
<b>TOTAL PROVISIONS (4)</b>	<b>18 033.91</b>	<b>13 949.27</b>
<b>DETTES</b>		
DETTES FINANCIERES		
EMPRUNTS OBLIGATAIRES ET ASSIMILES (TITRES ASSOCIATIFS)		
EMPRUNTS ET DETTES AUPRES D'ETABLISSEMENTS DE CREDIT		
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERS		
DETTES D'EXPLOITATION		
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	25 091.56	18 801.53
DETTES DES LEGS OU DONATION		
DETTES FISCALES ET SOCIALES	98 068.92	80 921.60
DETTES DIVERSES		
DETTES SUR IMMOBILISATIONS ET COMPTES RATTACHES		
AUTRES DETTES	7 875.84	2 275.16
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE		46 500.00
<b>TOTAL DETTES (5)</b>	<b>131 036.32</b>	<b>148 498.29</b>
<b>ECARTS DE CONVERSION PASSIF (6)</b>		
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>492 931.39</b>	<b>418 774.91</b>

**COMPTE DE RESULTAT**

Sélection période du 01/01/2023 au 31/12/2023

Toutes les écritures

	Du 01/01/2023 au 31/12/2023		31.12.2022
	Montant	Total	Total
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>			
COTISATIONS	6 587.08		5 055.22
VENTES DE BIENS			
DONT VENTES DE DONS EN NATURE			
VENTES DE PRESTATIONS DE SERVICE	222 945.33		187 236.69
DONT PARRAINAGES			
<b>VENTES DE BIENS ET SERVICES</b>		<b>222 945.33</b>	<b>187 236.69</b>
CONCOURS PUBLICS ET SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	1 010 366.45		828 600.18
VERSEM. DES FONDATEURS OU CONSOMMAT. DOTATION CONSOMPT.			
RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC			1 000.00
DONS MANUELS			1 000.00
MECENATS			
LEGS, DONATIONS ET ASSURANCES-VIE			
CONTRIBUTIONS FINANCIERES			
<b>PRODUITS DE TIERS FINANCEURS</b>		<b>1 010 366.45</b>	<b>829 600.18</b>
REPRISES / AMORT., DEPRECIAT. PROV. ET TRANSFERT CHGS	6 814.17		14 381.57
UTILISATIONS DES FONDS DEDIES			
AUTRES PRODUITS	15 800.38		8 470.97
<b>TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (1)</b>		<b>1 262 513.41</b>	<b>1 044 744.63</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>			
ACHATS DE MARCHANDISES			
VARIATION DE STOCK			
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	268 135.87		201 420.44
AIDES FINANCIERES			
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	55 017.44		42 241.00
SALAIRES ET TRAITEMENTS	683 024.01		614 281.69
CHARGES SOCIALES	180 049.46		175 231.37
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX DEPRECIATIONS	6 210.67		2 402.07
DOTATIONS AUX PROVISIONS	4 084.64		
REPORTS EN FONDS DEDIES			
AUTRES CHARGES	158.39		322.81
<b>TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (2)</b>		<b>1 196 680.48</b>	<b>1 035 899.38</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION (1-2)</b>		<b>65 832.93</b>	<b>8 845.25</b>

**COMPTE DE RESULTAT**

	Du 01/01/2023 au 31/12/2023		31.12.2022
	Montant	Total	Total
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>			
DE PARTICIPATION			
D'AUTRES VALEURS MOBILIERES ET CREANCES DE L'ACTIF IMMOBILISE			
AUTRES INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES	4 720.87		1 359.75
REPRISES SUR PROVISIONS, DEPRECIATIONS ET TRANSFERT DE CHARGE			
DIFFERENCES POSITIVES DE CHANGE			
PRODUITS NETS SUR CESSIONS VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT			
<b>TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (3)</b>		<b>4 720.87</b>	<b>1 359.75</b>
<b>CHARGES FINANCIERES</b>			
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, AUX DEPRECIATIONS ET AUX PROVISIONS			
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES			
DIFFERENCES NEGATIVES DE CHANGE			
CHARGES NETTES SUR CESSIONS DE VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT			
<b>TOTAL DES CHARGES FINANCIERES (4)</b>			
<b>RESULTAT FINANCIER (3-4)</b>		<b>4 720.87</b>	<b>1 359.75</b>
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>			
SUR OPERATIONS DE GESTION	4 351.00		2 914.07
SUR OPERATIONS EN CAPITAL	2 465.68		
REPRISES SUR PROVISIONS, DEPRECIATIONS ET TRANSFERT DE CHARGES			
<b>TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (5)</b>		<b>6 816.68</b>	<b>2 914.07</b>
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>			
SUR OPERATIONS DE GESTION	1 965.07		1 240.09
SUR OPERATION EN CAPITAL			
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, AUX DEPRECIATIONS ET AUX PROVISIONS			
<b>TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (6)</b>		<b>1 965.07</b>	<b>1 240.09</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL (5-6)</b>		<b>4 851.61</b>	<b>1 673.98</b>

**COMPTE DE RESULTAT**

	Du 01/01/2023 au 31/12/2023		31.12.2022
	Montant	Total	Total
<b>PARTICIPATION DES SALARIES AUX RESULTATS (7)</b>			
<b>IMPOTS SUR LES BENEFICES (8)</b>			
<b>TOTAL DES PRODUITS (1+3+5)</b>		<b>1 274 050.96</b>	<b>1 049 018.45</b>
<b>TOTAL DES CHARGES (2+4+6+7+8)</b>		<b>1 198 645.55</b>	<b>1 037 139.47</b>
<b>SOLDE CREDITEUR = BENEFICE</b>		<b>75 405.41</b>	<b>11 878.98</b>
<b>SOLDE DEBITEUR = PERTE</b>			
<b>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>			
DONS EN NATURE	279 243.68		260 484.49
PRESTATION EN NATURE			
BENEVOLAT			
<b>TOTAL CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>		<b>279 243.68</b>	<b>260 484.49</b>
<b>CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>			
SECOURS EN NATURE	279 243.68		260 484.49
MISES A DISPOSITION GRATUITE DE BIENS			
PRESTATION EN NATURE			
PERSONNEL BENEVOLE			
<b>TOTAL CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>		<b>279 243.68</b>	<b>260 484.49</b>

**COMPTE DE RESULTAT**

**EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES PAR NATURE**

Répartition par nature de charges		Répartition par nature de ressources	
<b>TOTAL (870)</b>	<b>0.00</b>	<b>870 Bénévolat</b>	
<b>860 Secours en nature</b>		870000 Contributions volontaires	279 243.68
860000 Emplois des contrib.volontaire	279 243.68	<b>TOTAL (860)</b>	<b>279 243.68</b>
<b>Total charges contributions volontaires</b>	<b>279 243.68</b>	<b>Total produits contributions volontaires</b>	<b>279 243.68</b>

# **Annexe aux comptes annuels**

## **Sommaire**

- 1**    **Objet social**
- 2**    **Nature et périmètre des activités**
- 3**    **Description des moyens mis en œuvre**
- 4**    **Faits caractéristiques d'importance significative, de l'exercice et postérieurs à la clôture**
- 5**    **Principes et méthodes comptables**
  - 5.1 Principes généraux
    - 5.1.1 Changement de méthodes comptables
  - 5.2 Principales méthodes comptables
- 6**    **Informations relatives aux postes du bilan et du compte de résultat**
  - 6.1 Actif immobilisé
    - 6.1.1 Etat de l'actif immobilisé (brut)
    - 6.1.2 Amortissements de l'actif immobilisé
  - 6.2 Actif circulant
    - 6.2.1 Actif circulant / dépréciations
    - 6.2.2 Précisions sur d'autres créances significatives
  - 6.3 Fonds propres
    - 6.3.1 Tableau de variation des fonds propres
  - 6.4 Provisions, fonds dédiés
    - 6.4.1 Fonds dédiés
    - 6.4.2 Provisions
  - 6.5 Etat des échéances des créances et des dettes à la clôture de l'exercice
  - 6.6 Compte de résultat
    - 6.6.1 Contributions volontaires en nature
    - 6.6.2 Précisions sur la nature, le montant et le traitement de certaines charges et produits
    - 6.6.3 Rémunération des trois personnes les plus importantes hiérarchiquement
- 7**    **Engagements hors bilan**

Exercice clos le 31 décembre 2023

Total Bilan : 492 931.39 €

Excédent : 75 405.41 €

## **1 Objet social**

L'Association Centre Social et Culturel Tasdon, Bongraine, Les Minimes a pour mission :

- D'accueillir la population du secteur sans aucune discrimination, en étant garante du respect de la liberté de conscience de chacun et en veillant à écarter tout prosélytisme politique ou religieux au sein de l'association.
- D'animer et promouvoir, dans le cadre de l'Education Populaire, des projets, des services et des activités collectives d'ordre social, culturel ou éducatif selon les besoins de la population des quartiers de Tasdon, Bongraine, Les Minimes à La Rochelle.
- De conduire ces projets, services et activités pour des personnes appartenant à l'ensemble des catégories d'âges, de la petite enfance aux personnes âgées, grâce à l'engagement de bénévoles et au concours d'un personnel qualifié.
- De favoriser la rencontre et de soutenir les initiatives des individus, des familles, des groupes et des associations qui veulent contribuer au développement d'une vie collective enrichissante, respectueuse des différences pour l'ensemble de la population des quartiers.
- De sensibiliser et encourager les personnes et les groupes qui fréquentent le centre social à participer à son fonctionnement et son pilotage.

## **2 Nature et périmètre des activités**

Le champ d'intervention du Centre Social s'articule autour des secteurs suivants :

- Petite enfance
- Enfance
- Jeunesse
- Activités adultes
- Prévention sénior
- Insertion

## **3 Description des moyens mis en œuvre**

Dans le cadre de son objet social, le centre social a mis en place des moyens pour réaliser ses objectifs :

- L'établissement d'un projet social : agrément de 4 ans (2024-2027).

## DYNAMIQUE LOCALE et VIE SOCIALE

- Impulser et soutenir les projets (oser et innover)
- Coopérer avec les acteurs locaux (faire confiance et mutualiser)
- Faire aux Minimes, avec les étudiants (agir et expérimenter)
- Développer les liens (se connaître et échanger)
- Développer et préserver l'autonomie (progresser et être soutenu)

## FAMILLE EDUCATION et PARENTALITE

- Adapter les accueils aux besoins des familles (gagner en sérénité)
- Contribuer à l'épanouissement des enfants (0 à 11ans) (se faire plaisir et découvrir)
- Accompagner le passage de l'enfance à l'adulte (encourager et soutenir)
- Co-éduquer en impliquant les parents (rassurer et valoriser)

### - DES MOYENS A RENFORCER

Maintenir une gouvernance associative dynamique et poursuivre la consolidation des ressources humaines

(responsabiliser et motiver)

14 Une équipe investie et compétente pour piloter et mettre en œuvre le projet associatif

Sécuriser le budget de fonctionnement et obtenir des locaux opérationnels (en adéquation avec nos besoins et suffisamment entretenus)

(réunir les conditions favorables)

15 Des moyens financiers et matériels adaptés et pérennes

- L'existence d'un règlement intérieur général à l'association
- L'implication des salariés
- La mise en place de moyens de recrutement
- Les activités proposées : Multi accueil, Accueil Collectif de mineurs, Atelier d'insertion sociale, Ateliers dessin, Ateliers équilibre, sorties...
- L'organisation de sorties à l'extérieur lorsque les conditions sanitaires le permettent
- Le recours à des intervenants extérieurs
- La sollicitation de subventions finalisées pour mener à bien des projets répondant à l'objet social
- Les échanges réguliers avec les partenaires financeurs

#### 4 Faits caractéristiques d'importance significative, de l'exercice et postérieurs à la clôture

L'exercice 2023 a été marqué par les faits significatifs suivants :

- Le renouvellement de l'agrément pour 4 ans avec l'établissement d'un projet social 2024-2027.
- La transformation de la subvention d'équilibre de la Ville de La Rochelle pour l'Ile aux Bambins en une subvention de fonctionnement petite enfance. La subvention intégrale correspond à l'offre de service de 24 places pour la crèche et son calcul est dorénavant identique à toutes les crèches de la Ville de La Rochelle.

## 5 Principes et méthodes comptables

### 5.1 Principes généraux

Le règlement ANC 2018-06 s'applique aux comptes afférents aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Les comptes annuels de notre entité pour cet exercice ont été arrêtés conformément aux dispositions du code de commerce, aux dispositions spécifiques applicables du règlement ANC 2018-06 modifié par le règlement ANC 2020-08 et, à défaut d'autres dispositions spécifiques, à celles du règlement ANC 2014-03 relatif au plan comptable général.

#### 5.1.1 Changement de méthodes comptables

Néant.

### 5.2 Principales méthodes comptables

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Evaluation des éléments inscrits en comptabilité selon la méthode des coûts historiques
- Amortissements : ils sont calculés selon le mode linéaire et en fonction de la durée de vie prévue
- Valeurs mobilières de placement (si applicable) : premier entré, premier sorti

Les comptes présentés appliquent la méthode de référence suivante qualifiée ainsi par le règlement 2014-03 :

- Le provisionnement des engagements en matière de pensions, de compléments de retraite, d'indemnités et versements similaires conformément à l'article 324-1.

## 6 Informations relatives aux postes du bilan et du compte de résultat

### 6.1 Actif immobilisé

#### 6.1.1 Etat de l'actif immobilisé

	Valeur brute	Amortissements	Valeur nette
213000 Construction	-	-	-
215000 Installation	4 031,84	4 031,84	-
218100 Agencement Aménagement	55 570,46	53 007,21	2 563,25
218200 Matériel Transport	37 174,02	24 138,52	13 035,50-
218300 Matériel Bureau Informatique	38 129,54	27 867,32	10 262,22-
218400 Mobilier	34 740,29	34 740,29	-
205000 Immo Incorporelle	10 711,24	10 711,24	-
271000 Immo Financière	100,00	-	100,00
	<b>180 457.39</b>	<b>154 496.42</b>	<b>25 960.97</b>

## 6.2 Actif circulant

### 6.2.1 Actif circulant / dépréciations

	Montant Brut	A un an au plus	A plus d'un an
Créances usagers	5 870.78	5 870.78	
Créances sociales	1 263.74	1 263.74	-
Produits à recevoir	161 990.67	161 990.67	
	<b>169 125.19</b>	<b>169 125.19</b>	-

Dont :

**Produits à recevoir inclus dans les postes du bilan :**

**161 990.67**

**Charges constatées d'avance :**

**0**

### 6.2.2 Précisions sur d'autres créances significatives

- CNAF – Solde prestations et subventions 146 611.80 €  
Inclus dans les produits à recevoir

## 6.3 Fonds propres

### 6.3.1 Tableau de variation des fonds propres

Le tableau suivant défini par l'article 431-5 du règlement 2018-06 se substitue à l'ensemble des informations demandées dans l'article 833-11 du règlement ANC n°2014-03 relatif au plan comptable général.

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Dotation	4 281,99			4 281,99
Report à nouveau créditeur	240 166.38	11 878.98		252 045.36
Résultat de l'exercice	11 878.98	75 405.41	11 878.98	75 405.41
	<b>256 327.35</b>	<b>87 284.39</b>	<b>11 878.98</b>	<b>331 732.76</b>

## 6.4 Provisions, fonds dédiés, autres passifs

### 6.4.1 Fonds dédiés

Le tableau suivant défini par l'article 431-6 du règlement 2018-06 présente les informations relatives aux fonds dédiés par projet ou catégorie de projet.

Variation des fonds dédiés issus de	A l'ouverture de l'exercice	Reports	Utilisations		Transferts	A la clôture de l'exercice	
			Montant global	Dont remboursements		Montant global	Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subventions d'exploitation (1)							
Contributions financières d'autres organismes (1)							
Ressources liées à la générosité du public (1)							
<b>TOTAL</b>							

(1) Les lignes sont à ventiler par projet ou catégorie de projet

## 6.4.2 Provisions

### 6.4.2.1 Provisions pour risques et charges

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Provisions retraite	13 949.27	4 084.67		18 033.91
Autres provisions risques et charges				-
	<b>16 949.27</b>	<b>4 084.67-</b>		<b>18 033.91</b>

### 6.4.2.2 Provisions pour engagements de retraite et avantages assimilés

L'engagement retraite a été calculé selon la méthode prospective avec les hypothèses suivantes :

- Départ à l'initiative du salarié à l'âge de 64 ans,
- Taux de charges sociales : 40%
- Taux d'actualisation : 3,17% au 31 décembre 2023
- Convention Collective : ELISFA(1261)

La dette actuarielle ainsi calculée s'élève à 18 033.91 €

### 6.5 Etat des échéances des créances et des dettes à la clôture de l'exercice

Etat des dettes :	Montant Brut	A un an au plus	A plus d'un an
<b>Fournisseurs &amp; Rattachés</b>	25 091.56	25 091.56	
<b>Dettes fiscales et sociales</b>	98 068.92	98 068.92	-
<b>Autres dettes et charges à payer</b>	7 875.84	7 875.84	
	<b>131 036.32</b>	<b>131 036.32</b>	-

### 6.6 Compte de résultat

#### 6.6.1 Contributions volontaires en nature

Par nature effectuées à titre gratuit, elles correspondent au bénévolat, aux mises à disposition de personnes par des entités tierces, ainsi que des biens meuble sou immeubles, auxquels il convient d'assimiler les donc en nature redistribués ou consommés en l'état.

Comptabilisés en comptes 86/ 87 à la demande de la CAF, les charges et produits supplétifs de la Ville s'élèvent à 279 243.68 € pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 contre 260 484.49 € pour l'exercice précédent.

Les temps passés par les bénévoles n'ont pu être quantifiés ni valorisés.

### **6.6.2 Précisions sur la nature, le montant et le traitement de certaines charges et produits**

Conformément à l'article 431-9 du Règlement ANC 2018-06, les subventions obtenues au cours de l'exercice sont les suivantes par catégorie de subventions et par financeurs :

- Subventions d'investissement CAF : 14 594.08 €

- Subventions de fonctionnement

Total Ville :	334 760 €
Total CAF :	553 423 €
Total Département :	101 850 €
Total Etat :	10 229 €
Total CDA :	4 500 €
Autres :	5 604 €

Soit total de subventions de fonctionnement 1 010 366 €

### **6.6.3 Rémunération des trois personnes les plus importantes hiérarchiquement**

Les personnes les plus importantes hiérarchiquement sont la Présidente, la vice-présidente et la trésorière. Elles ne perçoivent pas de rémunération.

## **7 Engagements hors bilan**

Garanties sur emprunts : NEANT

Engagements crédit-bail : NEANT

Autres : NEANT